

Encaissement et réaffectation de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Travaux de réfection des voies du centre-ville

Par délibération du 3 avril 2000, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux pour l'année en cours.

Ont été réalisées, notamment au centre-ville, la réfection de la chaussée place du Huit Septembre, celle de la rue des Granges et diverses reprises de dallage pour un montant de 1 200 000 F.

Pour ces travaux effectués au centre-ville, l'Etat a accordé à la Ville de Besançon une subvention de 300 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à inscrire cette somme au budget de l'exercice courant par décision modificative à réception de l'arrêté attributif en recettes sur la ligne budgétaire 90.822.1311.508.35000 et en dépenses sur la ligne 90.822.2315.508.35000.

II - Acquisitions patrimoniales 1999 (Bibliothèques Municipales)

Par arrêté du 20 juin 2000, le Ministère de la Culture (DRAC) a décidé d'allouer un crédit de 51 700 F à titre de subvention pour l'année 2000 à la Bibliothèque Municipale.

Cette subvention est versée en 2000 au vu des dépenses effectuées en 1999 pour les acquisitions patrimoniales suivantes :

- C. Fourier, *Théories des 4 mouvements*, 1806
- V. Considérant, Publication complète des *Nouvelles Découvertes de sir J. Herschel...* 1838
- Menu illustré par Alphonse Mucha
- Lettre autographe signée de Ch. Nodier à son éditeur E. Renduel, 1832
- Ensemble de 17 lettres de Weiss
- Mémoire du Libraire Fantet de Besançon
- Liste des Emigrés du Doubs, An II
- Ensemble de documents littéraires concernant le Département du Doubs
- Lettre autographe signée d'Amédée Thierry, 1830
- *Histoire du siège de Dole* de Jean Boyvin, 1637
- *Traicté des Saintes Indulgences* de Claude Gerber, Besançon, 1591
- Porta : *De occultis literarum notis seu artis animi sensa occulte*

- Enquête sur les sels, 1868-1869
- *Vue de Besançon*, Photographie, environ 1860
- Menu lithographié
- *Un coup de dés* ; poèmes de S. Mallarmé, Illustr. de C. Vielle

et les ouvrages de bibliophilie contemporaine suivants :

- «*Inferno*», René Pons, livre peint manuscrit par A. Slacik
- «*Oedipus Filius*», C.L. Combet, gravure de Chr. Vielle
- *Le rôdeur vague dans le paysage*, G. Lascaux et J. Leick
- *Terre d'agonie*, Michel Aubert
- *Un nouvel amour*, Beucler
- *Cahiers d'Art*, Edit. 1933, 1934.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative le montant de cette subvention dès réception de la notification attributive, en recettes au chapitre 90.321.1321.89032.45000 et en dépenses au chapitre 90.321.2162.89032.45000.

III - Fonds de conservation de l'écrit (Bibliothèques Municipales)

La Région Franche-Comté a décidé de soutenir financièrement la restauration d'ouvrages de la Bibliothèque Municipale proportionnellement au coût global de chaque opération.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les quatre subventions détaillées ci-après :

1. Trois subventions :

- de 4 117 F (75 % du coût global 5 490 F HT) pour la restauration d'un ouvrage du XVII^{ème} siècle (Ms. Chifflet 111),
- de 6 218 F (75 % du coût total 8 291 F HT) pour la restauration d'un registre du XIV^{ème} siècle (BB1),
- de 27 564 F (soit 75 % du coût total, 36 752 F HT) pour restaurer 2 registres (BB8 et deux recueils (BB 95).

Ces trois subventions sont à inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception des notifications attributives, en recettes au chapitre 90.321.1322.89032.45000 et en dépenses au chapitre 90.321.2316.89032.45000.

2. Une subvention de 7 592 F (40 % du coût total : 18 981 F HT) pour l'opération de microfilmage des registres des délibérations de la Ville des XIV^{ème} et XVI^{ème} siècles (Archives municipales).

La subvention est à inscrire au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de la notification attributive en recettes au chapitre 92.321.7472.45000 et en dépenses au chapitre 92.321.6188.45000.

IV - Acquisition de livres et revues (Musée de la Résistance et de la Déportation)

Par notification attributive en date du 19 juillet 2000, le Centre National du Livre -Ministère de la Culture- attribue au Centre de documentation et recherche du Musée de la Résistance au titre de l'année 2000, une subvention de 13 000 F, destinée à l'acquisition de livres et revues sur les thèmes liés à la période 1939-1945.

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le montant de cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative, en recettes au chapitre 92.322.74718.52040 et en dépenses au chapitre 92.322.6065.52040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.